



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **23 juin 2014**

Délibération n° 2014-0162

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Assemblée générale et conseil d'administration du Groupement d'intérêt public Maison de la veille sociale (GIP MVS) - Désignation de représentants du Conseil

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Longueval

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 juin 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, M. Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Mme Laurent (pouvoir à Mme Jannot), M. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Mme Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Fenech (pouvoir à M. Cochet), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Moretton (pouvoir à M. Vial), Mme Poulain (pouvoir à M. Rousseau), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze).

Absents non excusés : M. Calvel.

Conseil de communauté du 23 juin 2014**Délibération n° 2014-0162**

commission principale : urbanisme

objet : **Assemblée générale et conseil d'administration du Groupement d'intérêt public Maison de la veille sociale (GIP MVS) - Désignation de représentants du Conseil**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

Le projet de la Maison de la veille sociale (MVS) a été initié en 2008 par l'Etat et les partenaires de l'hébergement du Département du Rhône, suite au constat de la saturation d'un dispositif d'hébergement déjà saturé qui va encore être sollicité davantage avec la mise en œuvre du droit au logement opposable (DALO).

L'objectif de la MVS est de créer un service d'accueil, d'orientation et de coordination associative afin de faciliter le parcours résidentiel jusqu'à l'accès au logement.

Après une phase expérimentale qui a montré l'intérêt et la nécessité d'un système de coopération entre structures pour répondre à la demande et mettre à disposition l'offre d'hébergement, l'Etat a pris l'initiative de constituer un groupement d'intérêt public (GIP) destiné à regrouper les moyens des partenaires institutionnels et des structures concernées : la MVS.

La MVS est l'opérateur unique de l'accueil et de l'orientation dans le Département du Rhône intégrant la veille sociale, l'hébergement et l'accompagnement vers le logement.

Modalités de représentation

Les partenaires membres du GIP MVS sont :

- l'Etat,
- le Département du Rhône,
- la Communauté urbaine de Lyon,
- la Ville de Lyon et son centre communal d'action sociale (CCAS),
- la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS),
- l'association des bailleurs constructeurs du Rhône (ABC HLM),
- d'autres collectivités territoriales, notamment les Villes de Saint Priest et Villeurbanne, et des associations (AILOJ, ASLIM, etc.).

La Communauté urbaine trouve sa place dans ce dispositif au titre de sa compétence habitat pour la partie accès au logement en sortie d'hébergement.

Elle intervient déjà dans ce champ à travers sa contribution financière directe et par la délégation des aides à la pierre de l'Etat à la Communauté urbaine, à la Cellule interface offre demande (CIOD) que le GIP a repris et à l'Observatoire de l'habitat transitoire (OHT).

Les modalités de création et de fonctionnement de ce GIP, constitué pour 3 ans renouvelables, ont été finalisées dans une convention constitutive approuvée par la délibération n° 2010-1808 du Conseil de communauté du 25 octobre 2010.

Le Conseil de Communauté compte un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration du GIP. Les membres sont nommés pour une durée de 3 ans renouvelable.

Le GIP MVS est en cohérence avec l'implication de la Communauté urbaine pour favoriser l'accès au logement sur l'agglomération et conforme aux orientations du programme local de l'habitat. Son intervention dans le GIP est bien positionnée sur le passage de l'hébergement au logement ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne monsieur Olivier Brachet en tant que titulaire et madame Corinne Cardona en tant que suppléant pour représenter la Communauté urbaine de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration du groupement d'intérêt public (GIP) Maison de la veille sociale (MVS).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 25 juin 2014.